

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	26
Votants	26
Quorum	14

L'an deux mille vingt trois

Le : 10 juillet

Le Conseil Municipal de **la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1^{er} adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyril RONZE, Françoise BUSALLI, Marine TOINON, Charlélie ARNAUD, Robert CHAPOT, André GACHET, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Jean-Paul FERRE, Cyrille GENEVRIER, Alain MAISSE, Nathalie FERNANDEZ, Angelo MANIERI, Sébastien OLIVIER, Sébastien DE ARAUJO.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Cyrille GENEVRIER à Françoise BUSALLI, Jean-Paul FERRE à Christian SOULIER, Alain MAISSE à Gérard DI FRUSCIA, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Sébastien OLIVIER à Christine FELIX, Sébastien DE ARAUJO à Marjorie COMBE.

SECRETAIRE : Marine TOINON.

Délibération n°2023_07_03

OBJET : AUTORISATION DE RECRUTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF «PARCOURS EMPLOI COMPETENCES».

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le Code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 et suivants,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

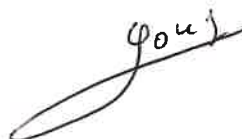
Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent conclure un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE),

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de recruter un candidat à compter du 1^{er} septembre 2023 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences»,
- de préciser que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de six mois (29 février 2024), renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention,
- de préciser que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine,
- d'indiquer que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants – chapitre 012,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 11 juillet 2023
Pour le le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Christian SOULIER



La Secrétaire de séance,
Marine TOINON



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :